



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, le **22 février 2021**, à 9 h 20, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 février 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021
3. Engagement de la Ville de Pincourt – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
4. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 890 pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées
5. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 893 pour l'acquisition d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées
6. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
7. Levée de la séance extraordinaire du 22 février 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-02-073

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 20, d'ouvrir la séance extraordinaire du 22 février 2021.

VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

2021-02-074

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

2021-02-075

SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

Attendu que la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Qu'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2021-02-076

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 890 POUR
L'ACQUISTION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE
DÉSHYDRATATION DES BOUES À L'USINE DE TRAITEMENT DES
EAUX USÉES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 890 lors de la séance extraordinaire du 18 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-070;

Considérant l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt suivant :

Règlement 890 - Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées

2021-02-077

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 893 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE CONTRÔLE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 893 lors de la séance extraordinaire du 18 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-071;

Considérant l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt suivant :

Règlement 893 - Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.


Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à greffe@villepincourt.qc.ca

2021-02-078

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 25, de lever la séance extraordinaire du 22 février 2021.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER